

DECISION MUNICIPALE
N°23-087

1-1

Objet : Avenant 1 « MARCHÉ 23-13 – MISE EN PLACE D'UNE OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE PARKING DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE »

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4^e et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

VU l'article R. 2194-8 du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur de la commande publique adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU la proposition d'avenant ci annexée,

D É C I D E

ARTICLE UN : de modifier le montant du marché cité en objet, à la suite d'une erreur de calcul du montant toutes taxes comprises des prestations supplémentaires éventuelles, comme suit :

- Montant de l'avenant :
 - Montant HT : 0 €
 - Montant de la TVA : 0 €
 - Montant TTC : 54,33 €
 - % d'écart introduit par l'avenant : inférieur à 1 %
- Nouveau montant du marché :
 - Offre de base :
 - Montant HT : 89 901,58 €
 - Montant de la TVA : 17 980,32 €
 - Montant TTC : 107 881,90 €
 - PSE :
 - Montant HT : 13 582,04 €
 - Montant de la TVA : 2 716,41 €
 - Montant TTC : 16 298,45 €
 - Montant total modifié :
 - Montant HT : 103 483,62 €
 - Montant de la TVA : 20 696,73 €
 - Montant TTC : 124 180,35 €

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20230807-D23-087-CC
Date de télétransmission : 09/08/2023
Date de réception préfecture : 09/08/2023

ARTICLE DEUX : de signer l'avenant correspondant ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le 07 août 2023

Le Maire,

Dominique Fouchier